

Subventions aux associations péri-scolaires et à la PEP - SAPADEMA

Mme FELLMANN, Première Adjointe, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer au titre de l'année scolaire 2001 les subventions suivantes aux associations péri-scolaires ci-après désignées :

Enseignement du premier degré	Subventions attribuées en 2000	Sommes proposées pour 2001	
		F	€
Pupilles du Doubs (PEP 25)	9 000 F	9 000	1 372,04
Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE)	12 975 F	12 975	1 978,03
Parents d'Elèves de l'Ecole Publique (PEEP)	4 325 F	4 325	659,34
Union Départementale des Délégués de l'Education	1 000 F	1 000	152,45
Sous-total		27 300	4 161,86
PEP - SAPADEMA (Service d'Aide A Domicile aux Enfants Malades et Accidentés)	10 000 F	10 000	1524,49
TOTAL		37 300	5 686,35

La dépense totale de 37 300 F soit 5 686,35 € sera imputée sur le 92.213.6574 Service 21100 du budget primitif 2001 qu'il convient d'abonder pour la SAPADEMA uniquement par un transfert de 10 000 F (1 524,49 €) du chapitre 92.212.61558 service 21100.

Le Conseil Municipal est invité à en décider.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les propositions qui lui sont soumises à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 21 décembre 2001.